

dans la plupart des cas à la construction de ces usines de papier-journal, quelqu'un d'autre s'en serait chargé, et le Canada aurait perdu les avantages industriels qu'il en a retirés à fournir le matériel nécessaire.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE—LE CAS DES JEUNES

M. Frank Howard (Skeena): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. Étant donné qu'il persiste à déclarer à la Chambre, et récemment à la télévision, que le niveau élevé de chômage actuel est dû uniquement aux jeunes chômeurs dont le rythme d'entrée sur le marché du travail était imprévisible et qu'il en ignorait tout, le premier ministre peut-il nous dire s'il savait que ces jeunes sont nés il y a des années et que leur présence aujourd'hui n'a rien de surprenant?

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député admettra certainement qu'une question posée dans ces termes est irrecevable.

M. Howard (Skeena): Je m'y prends autrement, monsieur l'Orateur. Au sujet du phénomène des jeunes sans emploi et relativement au manque de planification du programme Perspectives-Jeunesse de l'été dernier et de son déroulement relativement désastreux...

Des voix: Oh, oh!

M. Howard (Skeena): ... le premier ministre a-t-il des projets spécialement élaborés et sélectionnés en vue d'employer les jeunes, compte tenu de l'intérêt qu'ils portent à l'environnement?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, étant donné que ces deux questions sont fondées sur des prémisses totalement erronées, je ne m'estime pas tenu d'y répondre.

M. Howard (Skeena): Puis-je poser une question supplémentaire? Pourquoi, lorsque le premier ministre est sur la défensive, se croit-il obligé d'être aussi blessant?

• (11.40 a.m.)

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît! Il ne peut y avoir de question supplémentaire après celle qu'on vient de poser. Je ferai remarquer aux députés que la question était irrecevable. On ne peut poser de question supplémentaire se rattachant à une question qui n'était pas réglementaire. La parole est au député d'Abitibi.

* * *

LES POSTES

AMÉLIORATION DE LA LIVRAISON DU COURRIER EN MILIEU RURAL

[Français] —

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question à l'honorable ministre des Postes.

Étant donné que les citoyens qui vivent dans des milieux ruraux paient le même prix que les citadins des grandes villes pour les services postaux, l'honorable ministre pourrait-il dire s'il entend prendre des mesures

pour améliorer le service de distribution du courrier dans les milieux ruraux d'ici peu?

L'hon. Jean-Pierre Côté (ministre des Postes): De nouvelles mesures ont été prises pour améliorer ce service, monsieur l'Orateur, et selon les derniers rapports que j'ai reçus, ce service s'est beaucoup amélioré.

[Traduction]

M. l'Orateur: Le député de Grey-Simcoe.

Des voix: Bravo!

* * *

LE COMMERCE EXTÉRIEUR

LES LIVRAISONS DE CHARBON AU JAPON

M. P. V. Noble (Grey-Simcoe): J'ignore ce qui me vaut ces applaudissements, monsieur l'Orateur. Peut-être est-ce la patience et la persévérance que j'ai manifestées depuis quatre jours en vue d'obtenir la parole. Ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Étant donné que les accords conclus avec le Japon prévoient la livraison de neuf millions et demi de tonnes de charbon par an et que nous accusons, dans nos livraisons, un retard d'environ trois millions de tonnes par an, le gouvernement a-t-il entrepris quelque chose afin que nous puissions honorer cet engagement annuel, notamment si l'on songe au chômage qui sévit actuellement?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce): Je regrette, monsieur l'Orateur, de ne m'être pas penché personnellement sur ces difficultés particulières. Je crois savoir que cette industrie a connu une croissance très rapide en l'espace de quelques années. Elle a obtenu ces contrats et connaît à présent des problèmes de dentition. Si je puis faire quelque chose dans ce domaine, ce sera avec plaisir que je le ferai.

M. Noble: Étant donné que les sociétés minières canadiennes sont obligées de chercher en dehors du pays des mineurs expérimentés, le gouvernement fera-t-il le nécessaire pour s'assurer qu'on donne à des Canadiens la formation nécessaire pour occuper ces postes?

L'hon. M. Pepin: Monsieur l'Orateur, je transmettrai cette question au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration dont cela relève davantage que de moi.

* * *

AFFAIRES EXTÉRIEURES

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON—LA QUESTION DES ACCORDS BILATÉRAUX PORTANT SUR LES DROITS HAUTURIERS

M. Walter C. Carter (Saint-Jean-Ouest): Je voudrais poser une question au premier ministre, monsieur l'Orateur. Le premier ministre peut-il dire à la Chambre si, au cours de ses entretiens de cette semaine avec le ministre des Affaires étrangères de France, la question des accords bilatéraux portant sur les droits de pêche en haute mer traditionnels de la France le long de notre littoral a été évoquée par lui-même ou ses ministres, en insistant particulièrement sur le statut de Saint-Pierre-et-Miquelon?